

COMMISSION PERMANENTE DELIBERANTE**REUNION DU JEUDI 28 JUILLET 2021**

Le 28 juillet 2021, à 10 heures 25, les membres de la **commission permanente**, dûment convoqués par **Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, présidente de l'Assemblée de Corse**, se sont réunis dans l'hémicycle Jean-Paul de ROCCA SERRA. La présente réunion se tient en mode mixte.

Sont présents :

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, présidente de l'Assemblée de Corse,

Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Romain COLONNA et Julia TIBERI.

Sont présents en teams :

Mme Nadine NIVAGGIONI, vice-présidente de l'Assemblée de Corse,

Mmes et M. Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS et Christelle COMBETTE.

Sont absents et représentés :

M. Hyacinthe VANNI, vice-président de l'Assemblée de Corse, par M. Romain COLONNA,

**M. Jean-Martin MONDOLONI par Mme Christelle COMBETTE,
M. Laurent MARCANGELI par Mme Valérie BOZZI,**

Assiste à la réunion :

M. Gilles SIMEONI, président du conseil exécutif de Corse,

Assistent à la réunion en teams :

**Mme Lauda GUIDICELLI, conseillère exécutive,
Mme Antonia LUCIANI, conseillère exécutive,
Mme Flora MATTEI, conseillère exécutive,
M. Julien PAOLINI, conseiller exécutif.**

La présidente de l'Assemblée de Corse souhaite la bienvenue au **président du conseil exécutif de Corse** ainsi qu'à l'ensemble des participants.

Elle désigne **M. COLONNA** en qualité de **secrétaire de séance** et lui demande de procéder à l'appel nominal. A l'issue, elle constate que le quorum est atteint et que **la commission permanente** est en mesure de délibérer. Elle ouvre la séance.

Elle propose que **les commissaires** examinent préalablement le rapport n° 279.

1- Rapport n° 279 portant fixation des nouveaux tarifs pour la régie du Musée Maison Natale Pasquale Paoli

Mme LUCIANI présente le rapport.

La présidente MAUPERTUIS donne lecture des propos qui ont été émis au sein de **la CECCSS**, réunie en séance le 27 juillet 2021. Ses membres ont émis un avis favorable à l'unanimité. **La CFF** a également donné un avis favorable sur le contenu du rapport considéré.

La présidente de l'Assemblée de Corse soumet le document au vote selon la formule simplifiée.

Mmes et MM. BIANCUCCI au nom du groupe **Fà Populu Inseme**, **BOZZI** au nom du groupe **Un Soffiu Novu, Un Nouveau Souffle pour la Corse**, **TIBERI** au nom du groupe **Avanzemu** et **BENEDETTI** au nom du groupe **Core In Fronte** votent pour.

Le rapport en cause est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Laurent MARCANGELI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 15
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

2- Rapport n° 271 relatif à l'aménagement du parking intermodal de la gare de Furiani

Le rapport est présenté par **Mme MATTEI**.

La présidente MAUPERTUIS indique que **la CFF** a émis un avis favorable. Elle ajoute que **la CDENATE** dont elle rapporte le contenu des échanges, a également délivré un avis favorable.

Le président du conseil exécutif de Corse procède à un point d'ordre en présence de **l'adjoint au directeur général adjoint chargé des routes**. Il souligne, en premier lieu, qu'un plan à l'échelle conséquente a été présenté lors du passage au sein de la commission organique compétente, conférant ainsi une excellente lisibilité du projet dont il s'agit. La lecture du plan sur une feuille de format A4 comme cela est le cas aujourd'hui, présente des difficultés. Aussi, il ne manquera pas d'effectuer un point d'information accompagné des pièces correspondantes lors de la prochaine réunion. En second lieu, il rappelle que la collectivité a bénéficié d'un effet d'aubaine concernant le financement de cet aménagement par le truchement de France Relance.

Mme NIVAGGIONI explique que l'absence d'interventions aujourd'hui résulte de ce que le débat sur ce dossier s'est tenu en commission. Il s'agit en substance d'une pratique courante des organes délibérants qui permet aux élus d'intervenir sur l'essentiel en **commission permanente** ou en assemblée délibérante.

La présidente de l'Assemblée de Corse soumet le rapport au suffrage des commissaires.

Mmes et MM. BIANCUCCI au nom du groupe **Fà Populu Inseme**, **BOZZI** au nom du groupe **Un Soffiu Novu, Un Nouveau Souffle pour**

la Corse, TIBERI au nom du groupe **Avanzemu** et **BENEDETTI** au nom du groupe **Core In Fronte** votent pour.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Laurent MARCANGELI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 15
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

3- Rapport n° 272 relatif à la mise en place d'un système d'informations voyageurs sur les réseaux ferré et d'autocars de la Corse

Mme MATTEI présente le rapport.

Un avis favorable de **la CFF** a été émis ainsi que de **la CDENATE**. Il est donné lecture de ce dernier.

M. COLONNA intervient.

A l'issue, le rapport est mis aux voix par **la présidente MAUPERTUIS**.

Mmes et **MM. BIANCUCCI** au nom du groupe **Fà Populu Inseme**, **BOZZI** au nom du groupe **Un Soffiu Novu, Un Nouveau Souffle pour la Corse**, **TIBERI** au nom du groupe **Avanzemu** et **BENEDETTI** au nom du groupe **Core In Fronte** votent pour.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Laurent MARCANGELI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 15
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

4- Rapport n° 273 relatif à la modification du plan de financement de l'opération d'aménagement de l'ex RD 111

Mme MATTEI rapporte. Elle fait mention de ce qu'une coquille typographique figure dans l'avis formulé par **la CDENATE**. Le montant de l'opération s'élève en fait à 2 617 650 euros HT.

La CFF et la CDENATE ont émis un avis favorable. **La présidente MAUPERTUIS** lit le rapport de **la CDENATE**.

M. BENEDETTI souhaite connaître les raisons pour lesquelles le rapport et le contenu des débats de **la CFF** ne sont pas restitués.

Il s'ensuit un échange auquel prennent part **le président SIMEONI, la présidente de l'Assemblée de Corse** ainsi que **Mme NIVAGGIONI, MM. BIANCUCCI et BENEDETTI**.

La présidente MAUPERTUIS avance que les délais particulièrement courts entre la tenue de **la CFF** et celle de **la commission permanente** n'ont pas permis l'établissement dudit rapport assorti des avis **des commissaires**.

M. BENEDETTI fait observer que **la CFF** a tenu séance à 8 heures 30 et qu'elle a précédé celle de **la CDENATE**, celle-ci ayant débuté à 10 heures. Il considère, pour ce qui le concerne, qu'il est absolument nécessaire de disposer des comptes rendus **des commissions organiques** lors de la tenue de **la commission permanente**.

La présidente de l'Assemblée de Corse demande aux services de faire diligence en ce sens.

Le rapport est soumis aux suffrages **des commissaires** par **la présidente MAUPERTUIS**.

Mmes et MM. BIANCUCCI au nom du groupe **Fà Populu Inseme**, **BOZZI** au nom du groupe **Un Soffiu Novu, Un Nouveau Souffle pour la Corse**, **TIBERI** au nom du groupe **Avanzemu** et **BENEDETTI** au nom du groupe **Core In Fronte** votent pour.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Laurent MARCANGELI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 15
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

5- Rapport n° 280 relatif à la création d'une voie verte à Aiacciu (Quartier d'Asprettu) et à Bastelicaccia (Lieu-dit Pisciatellu)

Le rapport est présenté par **Mme MATTEI**.

Il est fait état de l'avis favorable délivré par **la CFF**. S'agissant de celui de **la CDENATE** dont il est donné lecture, il a également recueilli un avis favorable à l'unanimité.

M. BIANCUCCI aborde la problématique des embouteillages. Il est indispensable d'envisager des travaux afin de fluidifier le trafic et de mettre en sécurité la zone. Par ailleurs, il manifeste son désaccord sur la toponymie utilisée dans le document pour désigner les lieuxdits.

Mme BOZZI sollicite des précisions concernant le tracé n° 3. Au nom du groupe **Un Soffiu Novu, Un Nouveau Souffle pour la Corse**, elle dépose l'amendement dont la teneur suit :

« Après l'article 4 de la délibération, est inséré un nouvel article, numéroté 5, ainsi rédigé :

ARTICLE 5

DECIDE le lancement d'une étude de prolongement du tracé de la voie verte au-delà de Pisciatellu en direction de Porticcio jusqu'à la plage d'Argent de Coti-Chiavari.

L'article 5 initial devient l'article 6. »

M. BENEDETTI fait remarquer que les élus ne doivent, en aucune manière, s'adresser directement aux fonctionnaires. Les observations et commentaires sont normalement formulés au **président du conseil exécutif de Corse** ou, dans le cas d'espèce, à **la conseillère exécutive déléguée** en charge du dossier. L'administration demeure une personnalité globale et informelle. Sur les travaux proprement dits, il est préférable de s'orienter vers l'utilisation de matériaux nobles. Il propose de remplacer l'enrobé par du tuf stabilisé.

Mme NIVAGGIONI met en évidence que la politique engagée dans le domaine des infrastructures ainsi que les actions conduites en général par la collectivité s'inscrivent dans une démarche écologique. Cela constitue une évolution notable au regard des mandatures antérieures à celles de 2015 pour ce qui porte sur les réseaux routier et ferroviaire ainsi que sur les équipements.

Le président du conseil exécutif de Corse précise que le tuf était normalement prévu lors de l'élaboration du projet initial. Cependant, cette matière ne permet pas la pratique du cyclotourisme. Aussi, le choix s'est-il porté sur de l'enrobé enrichi. Sur ce loisir et la nécessité de le développer, il partage l'exposé détaillé et précis de **Mme MATTEI**.

Pour ce qui porte sur le prolongement de la voie jusqu'à Porticciu, il répond :

- que seule la première tranche est éligible dans un premier temps ;
- qu'il subsiste dans l'immédiat un problème d'emprise foncière ;
- qu'en tout état de cause des études relatives à l'extension de la piste seront engagées avant la fin de la présente année.

Il salue l'action des services qui ont œuvré sans relâche afin que le projet soit retenu et qui sont parvenus à obtenir des financements particulièrement avantageux, la part de **la collectivité de Corse** se situant à hauteur de 20% du coût de l'opération HT.

En ce qui concerne la toponymie, le lieudit prendra l'appellation « A Gravona » qui se substituera à celle de « Les Galets ». D'une manière générale, les efforts entrepris dans ce domaine sensible seront poursuivis par la collectivité.

S'agissant du tracé, il y a lieu de faire droit à **Mme BOZZI** et de compléter le rapport en ce sens. Il réitère son propos quant au lancement d'une étude appelée à intervenir à la fin de l'année 2021

assortie de la présentation d'un rapport pour la rive sud. Dans cet esprit, la production dans les meilleurs délais d'un document fournissant une vision globale des parcours cyclables de la région ajaccienne est indispensable. Il mentionne l'impossibilité de longer le bord de mer eu égard aux difficultés rencontrées et l'obligation d'établir une piste cyclable passant par l'intérieur des terres. Il note que depuis l'exercice 2016, 70% des crédits routiers ont été affectés à Ajaccio et au Grand Ajaccio dans le cadre du PEI. Il évoque la problématique des embouteillages sur laquelle plusieurs projets sont prévus pour y mettre un terme.

5-1- Examen de l'amendement

L'amendement présenté par **Mme BOZZI** recueille un avis favorable du **conseil exécutif de Corse**.

La présidente de l'Assemblée de Corse le met aux voix.

Mmes et MM. BIANCUCCI au nom du groupe **Fà Populu Inseme**, **BOZZI** au nom du groupe **Un Soffiu Novu, Un Nouveau Souffle pour la Corse**, **TIBERI** au nom du groupe **Avanzemu** et **BENEDETTI** au nom du groupe **Core In Fronte** votent pour.

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : **Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Laurent MARCANGELI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.**

POUR : 15
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

5-2- Vote du rapport n° 280

La présidente MAUPERTUIS demande aux représentants des groupes de faire connaître le sens du vote de chacun de leurs membres.

Mmes et MM. BIANCUCCI au nom du groupe **Fà Populu Inseme**, **BOZZI** au nom du groupe **Un Soffiu Novu, Un Nouveau Souffle pour**

la **Corse**, **TIBERI** au nom du groupe **Avanzemu** et **BENEDETTI** au nom du groupe **Core In Fronte** votent pour.

Le rapport ainsi amendé est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Laurent MARCANGELI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 15
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

La présidente de l'Assemblée de Corse informe les commissaires que l'université de Corse réalise d'excellents travaux sur la toponymie en langue corse et qu'il existe une banque de données dédiée.

6- Rapport n° 274 portant rectification d'une erreur matérielle concernant l'abrogation d'une délibération

Le président SIMEONI présente le rapport.

La CECCS a émis un avis favorable.

Il est mis aux voix

Mmes et MM. BIANCUCCI au nom du groupe **Fà Populu Inseme**, BOZZI au nom du groupe **Un Soffiu Novu, Un Nouveau Souffle pour la Corse**, TIBERI au nom du groupe **Avanzemu** et BENEDETTI au nom du groupe **Core In Fronte** votent pour.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Laurent MARCANGELI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 15
 CONTRE : 0
 ABS. : 0
 NP : 0

7- Rapport n° 275 portant délégation générale habilitant Lauda GUIDICELLI, conseillère exécutive, et Dominique LIVRELLI, conseiller exécutif, aux fins d'actes passés en la forme administrative

Le président du conseil exécutif de Corse rapporte.

La CFF a émis un avis favorable.

M. **BENEDETTI** s'interroge sur l'opportunité de voter ce rapport. Sur la forme, la démarche demeure curieuse dans la mesure où **le président du conseil exécutif de Corse** dispose de la possibilité de subdéléguer lui-même cette prérogative.

Le **président SIMEONI** indique qu'il convient de disposer d'une autorisation expresse de **la commission permanente** pour permettre aux **conseillers exécutifs** de signer des actes en la forme administrative.

Au terme de cet échange, **la présidente MAUPERTUIS** met aux voix le rapport.

Mmes et MM. BIANCUCCI au nom du groupe **Fà Populu Inseme**, **BOZZI** au nom du groupe **Un Soffiu Novu, Un Nouveau Souffle pour la Corse**, **TIBERI** au nom du groupe **Avanzemu** et **BENEDETTI** au nom du groupe **Core In Fronte** votent pour.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : **Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Laurent MARCANGELI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.**

POUR : 15
 CONTRE : 0
 ABS. : 0

NP : 0

8- Rapport n° 276 portant engagement sur la démarche « zéro rejet plastique en Méditerranée » de la Collectivité de Corse avec le WWF France

M. PAOLINI rapporte sur le dossier considéré.

M. COLONNA se déclare particulièrement satisfait de la nature et du contenu de ce document. Il s'agit d'une question fondamentale. En soixante-dix ans le nombre de déchets en Méditerranée est passé de 2 millions à 350 millions. Le groupe **Femu A Corsica** dans le cadre de la précédente mandature avait déposé une motion sur ce sujet délicat. Il convient de corréliser les actions menées par la Corse avec celles plus importantes conduites à l'échelle méditerranéenne.

Mme TIBERI souligne que des dispositifs sont prévus dans l'axe 4. En tout état de cause, la collecte des déchets plastiques renvoie à la question de leur traitement. Il serait opportun de développer une filière recyclage en Corse, créatrice d'emplois.

M. BENEDETTI, tout en manifestant son accord sur la forme, objecte que les déchets sont véhiculés de la terre à la mer. Il serait judicieux que **la collectivité de Corse** réfléchisse à l'installation de dispositifs de rétention. Il songe notamment, à titre expérimental, à la mise en place de filets avec exutoire.

La présidente de l'Assemblée de Corse lit le rapport de **la CDENATE** qui a délivré un avis favorable. Elle se déclare sensible à ce sujet systémique qui touche le milieu marin notamment, l'estran assurant en effet la jonction entre les milieux marin et terrestre. Les îles sont particulièrement vulnérables, en effet les déchets proviennent aussi d'autres territoires. Une initiative est portée par la région sud et au niveau européen. Il s'agit là d'une bonne échelle d'intervention.

Le président du conseil exécutif de Corse qualifie cette problématique d'enjeu prioritaire du développement durable. Aussi, la collectivité poursuivra-t-elle ses efforts dans ce domaine. Plusieurs forums se teindront courant septembre sur cette thématique. La convention permet à notre institution de s'adosser à WWF qui est un acteur important. Il se félicite d'établir un partenariat avec cette organisation. Il commente les différents axes. Le champ de travail est considérable et il appartient à la collectivité de dépasser les déclarations d'intention et les vœux pieux. Il

y a lieu d'articuler cette question avec celle des déchets en général. La Corse doit être pionnière dans le domaine du développement durable.

La présidente MAUPERTUIS soumet le rapport aux voix.

Mmes et MM. BIANCUCCI au nom du groupe **Fà Populu Inseme**, **BOZZI** au nom du groupe **Un Soffiu Novu, Un Nouveau Souffle pour la Corse**, **TIBERI** au nom du groupe **Avanzemu** et **BENEDETTI** au nom du groupe **Core In Fronte** votent pour.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : **Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Laurent MARCANGELI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.**

POUR : 15
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

9- Rapport n° 277 relatif à la signature de la convention Plan France Relance en faveur de la création d'un centre d'urgence Cyber Territorial (CSRIT) en Corse

Le président du conseil exécutif de Corse présente le rapport considéré.

La présidente de l'Assemblée de Corse procède à la lecture du compte rendu de **la CDENATE** sur cette affaire, celle-ci a émis un avis favorable hors mis le groupe **Un Soffiu Novu, Un Nouveau Souffle pour la Corse** qui n'a pas participé.

M. BENEDETTI estime que le risque de cybercriminalité à l'encontre des entités administratives est de plus en plus important. La SITEC réfléchit à ses problématiques et il y a lieu de l'écouter. Une synergie est indispensable entre tous les acteurs concernés.

M. COLONNA constate que l'ensemble de la société est touché par ce phénomène. Il évoque des institutions, et notamment l'université.

La présidente MAUPERTUIS cite les banques.

Le président SIMEONI conclut en insistant sur la nécessité de créer un climat de confiance numérique en Corse.

La présidente de l'Assemblée de Corse invite les commissaires à se prononcer selon la formule simplifiée sur ce rapport.

Mmes et MM. BIANCUCCI au nom du groupe **Fà Populu Inseme**, **BOZZI** au nom du groupe **Un Soffiu Novu, Un Nouveau Souffle pour la Corse**, **TIBERI** au nom du groupe **Avanzemu** et **BENEDETTI** au nom du groupe **Core In Fronte** votent pour.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : **Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Laurent MARCANGELI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.**

POUR : 15
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

10- Rapport n° 281 portant renouvellement du réseau territorial haut débit des établissements d'enseignement du secondaire de Corse (lycées et collèges)

Le rapport est présenté par **le président du conseil exécutif de Corse**.

La CFF a émis un avis favorable. **La CDENATE**, dont **la présidente de l'Assemblée de Corse** lit le compte rendu sur ce dossier, s'est aussi prononcée favorablement, cependant le groupe **Un Soffiu Novu, Un Nouveau Souffle pour la Corse** n'a pas participé au vote.

M. BENEDETTI considère que les autorisations sollicitées par **le président du conseil exécutif de Corse** pour le traitement de cette affaire nécessitent la saisine de **l'Assemblée de Corse**.

Le président SIMEONI dit que cette remarque de nature juridique sera traitée avec attention et intérêt.

Le rapport est mis aux voix.

Mmes et MM. BIANCUCCI au nom du groupe **Fà Populu Inseme**, **BOZZI** au nom du groupe **Un Soffiu Novu, Un Nouveau Souffle pour la Corse**, et **TIBERI** au nom du groupe **Avanzemu** votent pour.

M. BENEDETTI au nom du groupe **Core In Fronte** ne participe pas au vote.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : **Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Laurent MARCANGELI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.**

N'a pas participé : **M. Paul-Félix BENEDETTI.**

POUR : 14
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 1

11- Rapport n° 270 relatif à la location du droit de pêche sur l'étang de Chjurlinu

Mme GUIDICELLI présente le rapport.

La CFF a émis un avis favorable ainsi que **la CDENATE**. **La présidente de l'Assemblée de Corse** donne lecture du compte rendu de cette instance.

Mme TIBERI fait état d'un manque de rigueur dans la gestion et le suivi de ce dossier. Elle note que les éléments comptables et financiers n'ont pas été communiqués aux élus. **M. POLI** du groupe **Avanzemu** qui siège au sein de **la CDENATE** a d'ailleurs mentionné l'absence de ces pièces dans le document présenté. Aucun agent du service qui assure le traitement de la partie financière du dossier n'étant présent lors de cette réunion, elle souligne qu'il n'a pas obtenu de réponse.

Elle manifeste son étonnement concernant la procédure de fixation du nouveau loyer pour laquelle seuls sont pris en considération les dires de l'actuel locataire.

Elle observe en substance que le nouveau bail ne prévoit pas la transmission des éléments considérés.

Au terme de son intervention, elle s'interroge, d'une part, sur les modalités d'attribution, et, d'autre part, sur les mesures prévues pour remédier aux différents problèmes mentionnés dans ce rapport.

M. BENEDETTI déplore que ce dossier important soit transmis aux élus tardivement au regard de la date de renouvellement du bail, ce dernier étant appelé à intervenir avant la fin du mois de juillet. La collectivité fait peu cas de l'actuel locataire qui, nonobstant, a transmis les pièces dont la précédente intervenante a déploré le manquement. De plus, l'année de pêche a été annulée, il demande si une prorogation dudit bail est envisagée.

Il considère, en tout état de cause, que les adjudications doivent impérativement concerner les seuls pêcheurs professionnels et que certaines SARL ne peuvent candidater car elles ne sont pas inscrites au rôle.

Il évoque également l'ouverture de la passe et stipule que l'année 2020 s'est soldée par l'absence d'activité piscicole. Lors de la réunion de la **CFF**, il a été rapporté qu'il s'agissait d'une conséquence du COVID 19.

Il dit aussi que la collectivité ne peut écarter un soumissionnaire à trois jours de l'échéance ainsi que cela semble être le cas et répète qu'une prorogation du droit de pêche d'une année supplémentaire, compte tenu des circonstances, est nécessaire.

D'une manière générale, il considère que le dossier est laconique et regorge de sous-entendus. Aussi, il sollicite son retrait.

Le président du conseil exécutif de Corse s'engage à apporter des réponses aux interrogations de **Mme TIBERI** dans les délais les plus rapprochés.

Il concède à **M. BENEDETTI** qu'un retard a été contracté quant au traitement de cette affaire.

Il précise néanmoins que la liste établie et la procédure sont légales. De surcroît, la continuité de l'exploitation a été prise en considération et elle sera assurée. Pour ce qui porte sur l'ouverture du gros, celle-ci fait l'objet de discussions permanentes. Dans l'immédiat, elle n'a pas recueilli l'approbation des scientifiques.

L'échange se poursuit quelques instants entre **le président SIMEONI** et **le commissaire BENEDETTI**.

La présidente MAUPERTUIS met le rapport aux voix.

Mmes et MM. BIANCUCCI au nom du groupe **Fà Populu Inseme**, **BOZZI** au nom du groupe **Un Soffiu Novu, Un Nouveau Souffle pour la Corse**, et **BENEDETTI** au nom du groupe **Core In Fronte** votent pour.

Mme TIBERI ne participe pas au vote.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : **Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Laurent MARCANGELI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI et Hyacinthe VANNI.**

N'a pas participé : **Mme Julia TIBERI.**

POUR : 14
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 1

12- Rapport n° 282 portant acquisition de matériels spécifiques destinés aux forestiers sapeurs

Le président du conseil exécutif de Corse sollicite le retrait du présent rapport. Il y a lieu d'informer préalablement **l'Assemblée de Corse** et **la commission permanente** des démarches engagées pour parvenir à une harmonisation des pratiques entre le Cismonti et le Pumonti. En Corse-du Sud, les personnels considérés interviennent directement sur le feu naissant alors qu'en Haute-Corse, les agents concernés pratiquent seulement la prévention.

La présidente de l'Assemblée de Corse procède au retrait du dossier.

13- Rapport n° 283 relatif au financement de la campagne estivale des feux de forêts

Le document est présenté par le président SIMEONI.

La CFF et la CDENATE ont émis, chacune en ce qui la concerne, un avis favorable.

La présidente MAUPERTUIS invite les commissaires à se prononcer selon le format simplifié.

Mmes et MM. BIANCUCCI au nom du groupe Fà Populu Inseme, BOZZI au nom du groupe Un Soffiu Novu, Un Nouveau Souffle pour la Corse, TIBERI au nom du groupe Avanzemu et BENEDETTI au nom du groupe Core In Fronte votent pour.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Laurent MARCANGELI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 15
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

La présidente de l'Assemblée de Corse formule quelques observations à l'endroit des membres de la commission permanente et de ceux de l'exécutif. Elle dit :

- que la commission permanente, notamment dans sa forme délibérative, ne constitue pas une « super commission ». Elle est une représentation réduite de l'Assemblée de Corse et dispose de larges prérogatives ;
- qu'elle donne lieu à des débats comparables à ceux de l'assemblée délibérante ;
- qu'elle dispose en amont des rapports des commissions organiques ;

- qu'elle est tenue d'appliquer les mêmes règles en matière de débats et de gestion du temps de parole.

Avant de clore la séance, **la présidente MAUPERTUIS** échange brièvement avec **M. COLONNA** sur l'établissement du calendrier des réunions des organes délibérants.

L'ordre du jour est épuisé et la séance est levée par **la présidente de l'Assemblée de Corse** à 13 heures 00.

Fait à Ajaccio, le 28 juillet 2021

ANNEXE



CUMMISSIONE PERMANENTE
U 28 LUGLIU DI U 2021

COMMISSION PERMANENTE
DU 28 JUILLET 2021

ORDINE DI U GHJORNU / ORDRE DU JOUR

ACCUNCIAMENTU E SVILUPPU DI U TERRITORIU - AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Raportu n° 270 : Affittu pè u dirittu di pesca nantu à u stagnu di Chjurlinu.
Rapport n° 270 : Location du droit de pêche sur l'étang de Chjurlinu.

INFRASTRUTTURE E TRASPORTI - INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

Raportu n° 271 : Accunciamento di u parcheghju intermudale di a gara di Furiani.

Rapport n° 271: Aménagement du parking intermodal de la gare de Furiani.

Raportu n° 272 : Stabilimentu di un sistema d'infurmazioni di i viaghjadori nantu à u ritali farratu è i carri di a Corsica.

Rapport n° 272 : Mise en place d'un système d'informations voyageurs sur les réseaux ferré et d'autocars de la Corse.

Raportu n° 273 : Mudificazione di u pianu di finanziamentu di l'operazione d'accunciamento di l'anziana RD 111.

Rapport n° 273 : Modification du plan de financement de l'opération d'aménagement de l'ex RD 111.

Raportu n° 280 : Creazione di una via verde trà Aiacciu (Quartieru di Asprettu) è A Bastilicaccia (Locu dettu Pisciatellu).

Rapport n° 280 : Création d'une voie verte entre Aiacciu (Quartier d'Asprettu) et A Bastilicaccia (Lieu-dit Pisciatellu).

SUCIALE E SALUTE - SOCIAL ET SANTE

Raportu n° 274 : Rittificazioni di un sbagliu matiriali in quantu à l'abrugazioni di una deliberazioni.

Rapport n° 274 : Rectification d'une erreur matérielle concernant l'abrogation d'une délibération.

AMMINISTRAZIONE GENERALE - ADMINISTRATION GENERALE

Raportu n°275 : Delegazione generale chì abilitaghja Lauda GUIDICELLI Cunsigliera Esecutiva Dominique LIVRELLI, Cunsiglieru Esecutivu in carica di affine di firmà atti passati in a forma amministrativa.

Rapport n°275 : Délégation générale habilitant Lauda GUIDICELLI Conseillère exécutive et Dominique LIVRELLI, Conseiller exécutif aux fins de signature d'actes passés en la forme administrative.

AMBIENTE – ENVIRONNEMENT

Raportu n°276 : Impegnu in a dimarchja « zeru ghjettu di plasticu in u Mediterraniu " di a Cullettività di Corsica cù a WWF Francia.

Raportu n°276 : Engagement sur la démarche "zéro rejet plastique en Méditerranée" de la Collectivité de Corse avec la WWF France.

ACCUNCIAMENTU NUMERICU - AMENAGEMENT NUMERIQUE

Raportu n° 277 : Firma di a cunvinzioni di u Pianu Francia Rilanciu pà a criazioni di un centru d'urgenza Cyber Tarritoriali in Corsica.

Raportu n° 277 : Signature de la convention Plan France Relance en faveur de la création d'un centre d'urgence Cyber Territorial (CSRIT) en Corse.

Raportu n°281 : Rinnuvata di u ritali territoriali altu flussu di i stabilimenti d'insignamentu sicundariu di Corsica (licei è cullegghji).

Rapport n°281 : Renouvellement du réseau territorial haut débit des établissements d'enseignement du secondaire de Corse (lycées et collèges).

CULTURA E PATRIMONIU - CULTURE ET PATRIMOINE

Raportu n° 279 : Fissazione di e nove tariffe pè a regia di u Museu Casa Nativa Pasquale Paoli.

Rapport n° 279 : Fixation des nouveaux tarifs pour la régie du Musée Maison Natale Pasquale Paoli.

FURESTE – FORETS

Raportu n°282 : Compra di materiali specifichi per i spegnifochi furestaghji.

Rapport n° 282 : Acquisition de matériels spécifiques destinés aux forestiers sapeurs.

Raportu n°283 : Finanziamentu di a campagna statinale di i fochi di furesta.

Rapport n° 283 : Financement de la campagne estivale des feux de forêts.